



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-010 /7-5-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 JANVIER 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, J. VIAL, D. ZAMBON

Représentés : R. REVIL, L. MOGORE L. TRICOLI. N. CHARLETY

Absent : A. COLLIN

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES : Subvention prévisionnelle au budget annexe - Parcs de stationnement pour 2020

Rapporteur : Y. Allardin

EXPOSE : Le budget annexe parcs de stationnement a été créé pour le suivi budgétaire du parking des Tisserands de 471 places en service depuis septembre 2009. Depuis 2017, d'autres parking clos et payants sont intégrés à ce budget annexe, à savoir : le parking Tardy, le parking du Guillon et le parking Porte de la Buisse.

Ces parkings sont un service public qualifié d'industriel et commercial (SPIC) assujetti à la TVA : ils font donc l'objet d'un budget annexe qui devrait s'équilibrer par ses seules redevances. Cependant, les simulations financières ont montré que la gestion globale du parking le plus important, celui des Tisserands, est structurellement déficitaire. **Le coût est donc à ce jour tel que le prix payé par les usagers ne peut suffire à assurer l'équilibre budgétaire de ce budget et le remboursement de la dette.** La poursuite de la prise en charge d'une partie des dépenses réelles est nécessaire au vu du niveau de tarification du stationnement imposé pour assurer une fréquentation satisfaisante des parkings en cohérence avec le plan de stationnement de la ville.

Compte tenu des crédits inscrits au Budget Annexe Parcs de Stationnement pour l'exercice 2020, le montant prévisionnel de la subvention d'exploitation 2020 s'élèvera à 142 492 €.

Projet de budget 2020 :

Total des dépenses d'exploitation	484 292
Charges à caractère général	269 292
Autres charges de gestion courante	500
Charges financières	65 500
Amortissements	149 000
Recettes d'exploitation	406 072
Prestations et ventes	335 000
produit de gestion courante	47 800
Recettes exceptionnelles	0
Recettes d'ordre	23 272
Besoin de financement de la section de fonctionnement	78 220
Annuité de la dette	190 000
Travaux sur la structure	540 000
Besoin de financement global	808 220
Financement par emprunt	254 000
Subventions	286 000
Amortissements nets	125 728
Ressources disponibles	665 728
Besoin net des ressources disponibles = subvention d'équilibre	142 492

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 3 février 2020;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De valider le principe d'une prévision de subvention d'exploitation annuelle prévue au budget annexe "Parcs de Stationnement" de l'exercice 2020 pour un montant de 142 492 € ;
- D'inscrire cette subvention d'exploitation au budget général à l'article budgétaire 931/65212 et au budget annexe "Parcs de Stationnement" à l'article budgétaire 74.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à 31 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION**

(J. VIAL)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations
 Acte certifié exécutoire depuis
 son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

